



Processus de sélection de 2026-2027 pour les événements seniors internationaux et de la série Challenger : Patinage simple, en couple et danse sur glace

Les critères suivants seront pris en considération lors de l'affectation des patineurs aux événements seniors internationaux et de la série Challenger pour la saison 2026-2027. Tous les patineurs et les équipes seront tenus de participer à une compétition estivale et d'exécuter toutes les épreuves de l'événement (danse courte, danse libre / programme court, programme libre), sauf dans les cas pour lesquels un plan de compétition convenu a été approuvé par le directeur, Haute performance, de Patinage Canada. L'atteinte en totalité ou en partie des notes-repères énoncées dans la présente ne garantit pas une affectation à un événement senior international ou de la série Challenger. Toutes les affectations seront déterminées à la discrétion du directeur, Haute performance, de Patinage Canada.

- Pour les affectations, la préférence sera accordée aux patineurs/équipes qui ont été affectés à un événement du Grand Prix ISU pour la saison 2026-2027.
- Les patineurs et les équipes seront pris en considération pour les affectations s'ils ont obtenu, de façon constante, les notes cibles minimales suivantes:
 - au niveau international durant la saison 2025-2026;
 - au niveau national durant les saisons 2025-2026 ou 2026-2027.

Note-repère seniors 2025-2026	Hommes	Femmes	Patinage en couple	Danse
Internationale	204	155	152	154
Nationale	219	166	163	165

Note-repère seniors 2026-2027	Hommes	Femmes	Patinage en couple	Danse
Internationale	204	158	149	150
Nationale	219	169	160	161

Les notes-repères internationales sont de 70% et les notes-repères nationales sont de 75% des cibles respectives du profil médaille d'or, décrites dans la Matrice de développement technique et tactique à long terme de l'athlète de Patinage Canada.

Seuls les patineurs et les équipes qui ont respecté les critères établis ou qui ont auparavant obtenu ces notes-repères à des événements nationaux ou internationaux juniors ou seniors, seront considérés pour une affectation. En vue d'être pris en considération pour toute affectation additionnelle, les patineurs et les équipes devront avoir atteint et/ou démontré clairement leur capacité à obtenir la note technique de niveau mondial établie par l'ISU pour 2027, à leur première affectation internationale. Patinage Canada se réserve le droit de ne pas combler toutes les places libres ou de renoncer à cette exigence en circonstances atténuantes.